

le travail



IL FAUT BRISER LE MONOPOLE "COAST TO COAST"

vol. 44, janvier 1968



dix cents



CIGARETTES
"EXPORT"
BOUT UNI
OU FILTRE
RÉGULIÈRES ET "KING"

le travail

Organe officiel de la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN), "Le Travail" paraît tous les mois. Directeur: RICHARD DAIGNAULT. Bureaux: 1001, St-Denis, Montréal. Tél.: 842-3181. Composé par Typofilm Inc, Montréal et imprimé par les Editions du Richelieu, St-Jean de Québec. Le Ministère des Postes à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

CSN 14

Important

"Labour" -- the English-language edition of "Le Travail" -- is available. Members of unions affiliated to the CNTU and who prefer the English-language edition may obtain it on request, free of charge, by writing to:

"Labour", 1001 St-Denis,
Montreal, Que.

L'annulation de l'émission sur la grève de Baribeau montre comment Radio-Canada peut être lâche devant les gros intérêts privés

On savait déjà que le président des conseils d'administration des Industries Baribeau, M. Hervé Baribeau, contrôlait plusieurs media d'information dans la région de Québec; étant président du poste de radio CHRC, vice-président du poste CKCV, directeur de la Télévision de Québec Ltée (CFM, canal 4 et CKMI, canal 5) et l'un des actionnaires du poste de radio CFLS, de Lévis. (voir "Le Travail", décembre 1967). On savait aussi que grâce à ses influences occultes, il avait réussi à faire censurer, le 8 décembre dernier, un reportage du "Soleil" sur la grève qui tient dans la rue les 210 syndiqués de son entreprise depuis le 18 octobre dernier. (Un des propriétaires, M. Guy Gilbert, avait alors fait effacer la photo du riche personnage du zinc des rotatives laissant un espace blanc dans l'article).

Toutes ces accointances expliquent fort bien comment il se fait qu'un silence de mort (sauf dans "Le Soleil") règne sur la grève dans tous les media d'information privés.

Mais l'annulation à la dernière minute le 27 janvier par Radio-Canada d'une émission sur les épouses des grévistes nous apprend du nouveau: comment les responsables de notre réseau d'Etat (qui est financé à même les taxes de tous les citoyens) peuvent être lâches lorsqu'une information dessert les intérêts d'un gros bonnet comme Baribeau.

L'émission avait été filmée le 15 janvier pour passer d'abord le 20. Elle n'a pas passé. M. Louis Leclerc, directeur des programmes au poste des programmes, a expliqué qu'un ruban n'avait pu être envoyé à temps à Montréal.

Première anomalie: le télégramme d'explication que M. Leclerc a adressé alors au domicile du président du Syndicat des industries Baribeau, M. René Robitaille, a été délivré au bureau de Baribeau. Il a été transmis à M. Robitaille par la suite décacheté, dans une enveloppe de Baribeau. Drôle d'erreur pour une compagnie de télégraphe...

Mais la farce ne faisait que commencer. Les 24, 25 et 26 janvier Radio-Canada annonce sur ses ondes que l'émission passera au programme "Elle" de samedi le 27. Il n'en est encore rien.

Selon les informations fournies par M. Leclerc et Paul Dumont-Frenette, délégué aux relations publiques de Radio-Canada, l'ordre d'annuler l'émission a été donné quelques heures avant la télédiffusion par les hauts responsables de Montréal, dont M. Raymond David, adjoint au vice-président de Radio-Canada.

Ces gens disent qu'on a jugé, après visionnement, que l'émission présentait un "grave déséquilibre" parce que la partie patronale n'était pas représentée, qu'on craignait qu'elle "n'envenime" le conflit et enfin que la situation avait évolué depuis l'enregistrement des interviews.

CES ARGUMENTS NE TROMPENT PERSONNE

• Baribeau, comme la plupart des patrons qui ont à subir une grève, a adopté la tactique du silence. Il refuse tous les interviews espérant précisément que les media d'information ne feront pas état des déclarations du syndicat afin d'avoir l'air objectif. Encore une fois cette tactique, cousue de gros fil blanc, lui profite à cause de la lâcheté de Radio-Canada qui a une conception fautive de la véritable information.

• L'émission aurait pu envenimer le conflit? Pendant plus de trois mois Baribeau a voulu affamer ses employés s'appuyant sur le fait qu'il avait un surplus de production qu'il écoulait. Mais depuis quelques jours, il lui devient économiquement plus profitable de rouvrir son usine. Aussi se promène-t-il partout en disant que la grève va se régler d'un jour à l'autre et qu'il ne faut rien faire pour en retarder la fin. D'accord, mais cet argument ne peut servir à baillonner la vérité sur ce qui s'est passé pendant trois mois alors que le patron faisait preuve d'une arrogance incommensurable. Si Baribeau a maintenant intérêt à se montrer humain qu'il le prouve en accordant à ses employés leurs justes demandes.

• Quant au troisième argument, il est faux. Le conflit n'a pas évolué pour la peine du 15 au 27 janvier. D'ailleurs Radio-Canada qui était responsable de la première remise, aurait dû tenir compte de ce fait.

Paul CLICHE

LA CSN LIVRE UNE DURE BATAILLE POUR BRISER LE MONOPOLE SYNDICAL "COAST TO COAST"



Le foyer
de la lutte



Le ministre Jean Marchand exhibe le texte du bill C-186 dont il est un des principaux artisans.

Après trois années de lutte,
nous avons enfin
un projet de loi.

Désespérées, les unions américaines
bousculent Ottawa pour bloquer le
bill C-186 afin de sauver leur peau.
Le Parlement canadien
tiendra-t-il le coup?



Dans les pages suivantes, Gilles Lesage explique le sens de cette bataille gigantesque et en relate les principales péripéties jusqu'ici.

*La moitié des
Québécois ont un
besoin pressant de
l'assurance-maladie*

Pages 12 et 13

Les comités
d'action
politique
rencontrent
René
Lévesque
• Pages 18-19



Depuis 3 ans, la CSN se bat pour assurer une véritable liberté syndicale à travers tout le Canada

La longue et dure bataille de la CSN en faveur des unités naturelles de négociations est d'abord et avant tout un combat pour la liberté.

Pour la liberté d'association, pour la liberté des travailleurs, pour la liberté tout court. Pour la liberté d'hommes libres dans un pays libre, ou qui doit l'être, qui prétend l'être.

Cette bataille a débuté il y a quatre ou cinq ans déjà, non pas par un acte de volonté des dirigeants de la centrale, mais par la décision et la détermination de travailleurs qui en avaient assez.

Assez d'être des étrangers chez eux, assez d'être bafoués, assez d'être noyés dans des machines énormes, assez d'être soumis, obéissants et dociles, assez de ne pouvoir être des citoyens à parts entières.

Ce combat a été mené sur plusieurs fronts parce que de partout des travailleurs jusqu'ici sans voix ont décidé de se donner, de se bâtir des instruments de lutte, des outils de revendications, des syndicats qui leur ressemblent. Des syndicats à leur image et à leur ressemblance, et par lesquels ils puissent devenir des hommes libres.

Cette bataille, elle s'est faite dans les usines des chemins de fer, dans le fonctionnarisme fédéral. Elle s'est faite également, et peut-être surtout, à Radio-Canada, où elle est devenue un symbole éloquent et prestigieux de tout ce que le Canada français revendique et recherche, parfois dans l'obscurité la plus complète.

Cette lutte raconte l'histoire d'une série d'échecs qui débouchent enfin sur la lumière, parce que ces échecs ont été

LA PRESSE LIBRE

En 1964, lors de la grève de LA PRESSE, la CSN lança le journal "La... Libre". Depuis le début de la lutte pour la reconnaissance des unités naturelles de négociations à Radio-Canada "La... Libre" a reparu à nouveau pour appuyer l'action courageuse des membres du Syndicat général du cinéma et de la télévision.

autant de tremplins, autant de piqûres qui ont décuplé la détermination et l'agressivité des combattants.

Il fallait que le mal soit bien profond.

M. François Krakowski, qui, à l'âge de la retraite, pourrait revendre de l'ardeur à un jeune militant, est bien placé pour nous en parler. Il a été de la première ligne de front, des premières escarmouches.

Il ne faut pas s'y tromper, dit-il. Derrière les grands mots ronflants, derrière les conflits juridiques, derrière les requêtes et les votes, il y a d'abord la liberté qui se cherche péniblement un chemin. →



Novembre 1966

Le président général de la CSN, Marcel Pepin, a fait de la lutte pour l'obtention du droit aux unités naturelles de négociations un de ses soucis les plus constants. Il adresse ici la parole à un groupe d'employés de Radio-Canada quelques jours avant le vote de représentation de novembre 1966 que la CSN a boycotté. On sait qu'au Québec 42% des votes furent annulés tel que le recommandait le SGCT; ce qui eu pour résultat de rendre minoritaires dans l'ensemble du Canada les deux syndicats affiliés au CTC (IATSE et SCFP).

Les travailleurs en ont assez d'être des marionnettes

La liberté de vivre en français chez soi. La liberté de parler en français aux réunions de son syndicat, et de recevoir des avis, des convocations, des circulaires dans sa langue. La liberté de se débarrasser d'un syndicat despotique, lointain, énorme et gigantesque qui ne ressemble en rien à ce que le gars de la rue Panet souhaite pour lui-même et ses enfants. La liberté de revendiquer un régime de vie et un régime social qui respecte le travailleur.

Cette liberté-là, elle doit exister d'abord et avant tout dans les organisations syndicales. Elle doit être le bien le plus précieux de tout syndicat qui se respecte. Elle n'appartient pas aux grands manitous, aux "big bosses" qui décident ce qui doit être bien et ce qui doit être mal pour le gars d'en bas, pour le gars de l'usine, ou de l'atelier du CN et du CP, ou de la respectable Société Radio-Canada.

Il est tellement plus facile et plus tentant de maintenir les membres dans l'ignorance de leurs droits stricts et de leurs devoirs envers eux-mêmes, d'écraser telle chose qui s'appelle la fierté nationale, ou la fierté tout court, de ne pas faire d'éducation politique, ni d'éducation tout court, de maintenir la grande noirceur. Les hommes sont alors plus faciles à manoeuvrer, ils sont inoffensifs et peu exigeants.

Quand on en a assez

Mais cela fait un temps seulement. Il arrive un jour où les travailleurs en ont assez d'être des marionnettes ou des pions, de recueillir des miettes et de devoir en plus remercier humblement leurs généreux bienfaiteurs.

Ils en ont assez lorsqu'ils s'aperçoivent que, comme travailleurs faisant partie d'un milieu donné et bien concret, ils ont des intérêts qui ne concordent pas tout à fait avec les intérêts d'autres travailleurs d'autres groupes, disons américains. Ils en ont assez lorsqu'ils s'aperçoivent que leurs griefs ne sont pas réglés parce que le bonhomme qui est censé s'en occuper ambitionne de devenir "foreman" et veut se mettre bon avec le patron. Assez lorsqu'ils s'aperçoivent que leurs conventions collectives

ne deviennent, dans la pratique quotidienne de leurs leaders syndicaux, que des "gentleman's agreement". Et entre "gentlemen", n'est-ce pas, on se fait des concessions, on est souples, on

promesses et tout le tralala. Et si ça ne suffit pas, les menaces succèdent aux mamours, les congédiements aux promesses d'offres mirobolantes. Et la loi entre en jeu, la terrible loi du plus fort.



La lutte pour la reconnaissance des unités naturelles de négociations par les employés de Radio-Canada a obtenu l'appui d'un grand nombre de personnalités. Ci-dessus le chanteur Gilles Vigneault qui sympathise avec une manifestante du SGCT.

est compréhensifs... Ils en ont assez lorsqu'ils lisent un beau jour dans tous les journaux que le grand patron de leur gigantesque syndicat, qui trône quelque part aux "States", dit qu'il est satisfait du système capitaliste et que lui-même se considère comme un capitaliste. On s'en doutait bien un peu, mais de le lire, en toutes lettres, ça donne un choc.

Et là, les travailleurs réfléchissent, ils se mettent à l'oeuvre pour bâtir. Mais voici que ces chefs, que ces organisateurs qu'ils n'avaient à peu près jamais vus depuis des années, deviennent omniprésents et vont se multipliant, se faisant cajoleurs et charmeurs comme des politiciens en temps d'élections, avec les

La loi sacro-sainte

Cette loi qui, jusqu'ici, n'avait que faire du libre choix des travailleurs, de leur droit de se donner les structures qu'ils veulent. La loi de la majorité, d'une majorité, la loi du mépris pour l'autre majorité.

Cette loi d'Ottawa, pour la nommer par son nom, qui obligeait les travailleurs à rester embarqués dans des syndicats "from coast to coast", quant ce ne sont pas des syndicats américains dits internationaux, pour ne pas défaire les sacro-saintes unités nationales de négociations. Comme si Dieu lui-même les avaient unies!

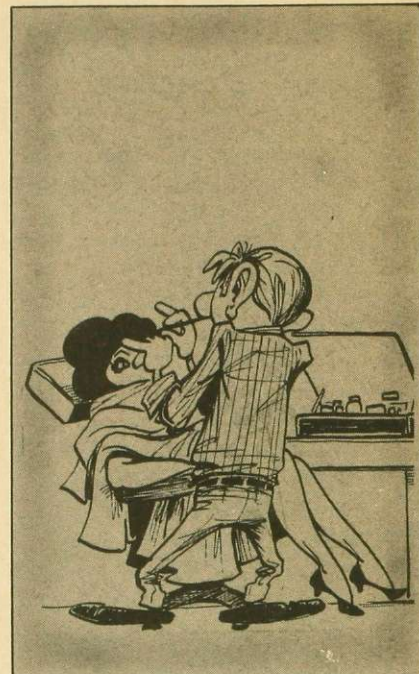


Ceux qui, dans l'ombre, luttent pour



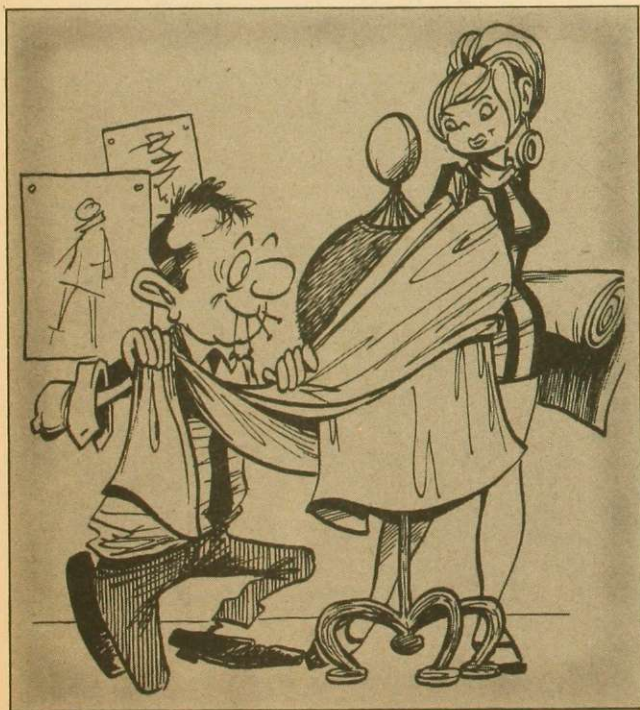
Les magasiniers d'accessoires

Les concierges

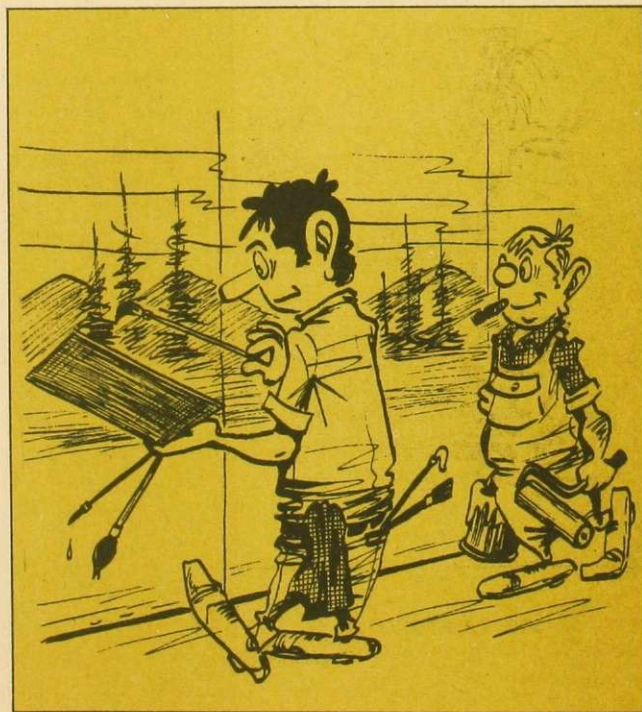


Les maquilleurs

Les couturiers



Les peintres-décorateurs



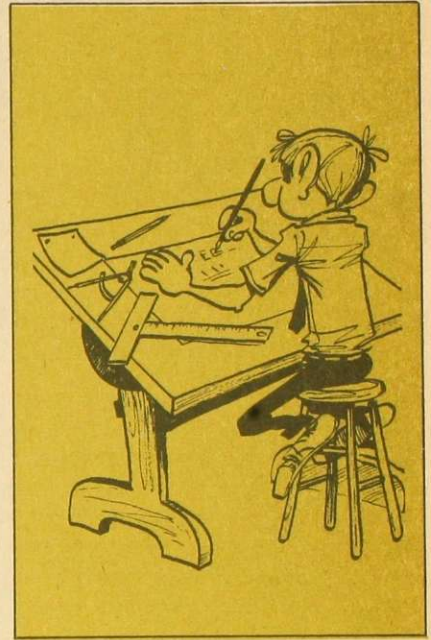
la liberté syndicale à Radio-Canada



Les menuisiers aux décors



Les script-assistantes

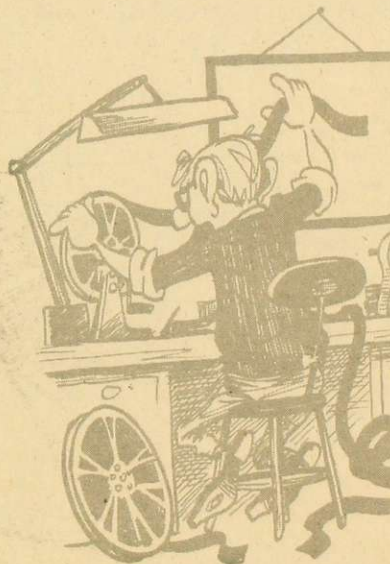


Les dessinateurs



Les caméramen

Les monteurs de film



Les perruquiers



Les membres du Conseil canadien des relations ouvrières ont fait preuve jusqu'ici d'une obstination de sectaires devant les requêtes légitimes du SGCT pour représenter les employés du réseau français. Ci-dessus, quelques membres de ce sanctuaire sacro-saint de l'établissement canadien. A gauche, le président du Conseil, M. Brown. La photo fut prise en janvier 1967 au moment où le CCRO étudiait une requête du Syndicat canadien de la fonction publique. Peu après le SGCT allait présenter une deuxième requête majoritaire qui subit le même sort que la première.

Dès 1965, la première brèche à Radio-Canada

Les gars des chemins de fer s'y sont essayés, ceux de Radio-Canada aussi. Ils ont voulu faire reconnaître leur droit de se donner des unités naturelles de négociations, des unités à leur mesure, qui les satisfassent, dans lesquelles ils se sentent capables d'agir, de crier et de critiquer. Mal leur en prit. Ils s'y sont cassé les ongles, mais non les reins. En dépit de la liberté, de la logique, du bon sens, seule une nouvelle loi peut venir à bout d'une loi qu'on croirait issue du décalogue lui-même. Une autre loi pour avoir droit au respect, à l'existence, à la vie. Une autre loi pour faire taire le "lobby" aux intérêts occultes. Une loi qui dise noir sur blanc que le libre choix des travailleurs passe avant l'unité nationale... de négociations, dont le moule ressemble à s'y méprendre à l'autre unité nationale à la Diefenbaker. Une loi qui fasse brèche dans l'arrogance, le mépris, le big bossisme...

Autrement, comment vivre en ce pays ?

Radio-Canada, un symbole

Prenons l'exemple de Radio-Canada, un symbole à plusieurs points de vue. Voici deux réseaux distincts, l'un français, l'autre anglais deux directions différentes et autonomes, des centres de production en propre à chacun des employés en propre à chaque réseau et nullement intéressés, pour la plupart à être versés dans l'autre réseau.

Le réseau français, comme il se doit, c'est en gros le Québec, pas comme les autres, on le sait assez.

Or, il y a près de trois ans déjà, des hommes et des femmes qui en avaient assez ont mis sur pied un Syndicat général, qu'ils ont affilié à la CSN. Parce qu'ils croyaient que cette centrale répondrait mieux à leur attente. Un choix d'hommes libres.

C'est là, qu'on le veuille ou non, une unité naturelle, viable et "appropriée" pour fins de négociations collectives. Mais ce n'est pas une unité "nationale".

Ce fut une belle course à obstacle. Le Conseil canadien des relations ouvrières (CCRO), le Congrès du travail du Canada (CTC), par le truchement de ses trois représentants syndicaux sur quatre au CCRO, et ses unions américaines dites internationales qui se voyaient bousculées sans répit, ont crié au meurtre.

C'est en novembre 1965 que, prenant la relève d'un syndicat fantôme et fantôme, le Syndicat CSN demanda d'être accrédité pour représenter les employés de Radio-Canada groupés dans la section québécoise de l'IATSE, c'est-à-dire, je vous le donne en mille, de L'International Alliance of Theatrical Stage Employees and Moving Picture Machine Operators of the United States and Canada. N'ayez crainte, je ne le

récrirai pas. L'unité de négociation comprenait 664 employés dont 382 (57.5 pour cent) étaient membres cotisants du Syndicat CSN.

Ce fut un beau tumulte, une véritable levée de boucliers contre "ces pelés, ces galeux" qui osaient se prévaloir d'un droit fondamental. La requête fut rejetée en janvier 1966. Seul le représentant de la CSN fut dissident à la décision du CCRO, selon lequel il ne fallait pas fragmenter une unité dite "nationale" de négociations, une unité "from coast to coast" sous la férule des "internationaux", c'est-à-dire des Américains.

Le souffle de la vie

Le Syndicat CSN avait été choisi librement, il était majoritaire, il représentait une unité de négociation à la fois naturelle et appropriée. Il n'en fut pas moins repoussé au profit de la sacro-sainte structure et d'un syndicat américain détesté de ses membres.

Peu après, un autre syndicat affilié au Congrès du travail du Canada, tenta à son tour d'être accrédité. Il y eut vote, et le SCFP n'obtint pas la majorité. Un grand nombre d'employés opposés aux deux syndicats CTC dont les noms apparaissaient sur le bulletin de vote, annulèrent le leur en y inscrivant le nom de la CSN.

Le CCRO rejette les requêtes majoritaires du SGCT

Aussi pouvait-on écrire dans "La... libre": "C'est la première fois qu'une condamnation à l'inexistence donne le souffle de la vie."

pour laquelle une accréditation existe présentement, le Conseil demande que des motifs convaincants soit apportés à l'appui d'une telle proposition, et il fait

des circonstances changées depuis le temps de la demande faite auparavant par ce même syndicat demandeur, le Conseil est d'avis que ce nouveau témoignage n'est pas, à ce moment, suffisamment décisif pour justifier le morcellement de la présente unité établie par tout le réseau, dans les circonstances présentes..."



Trois dirigeants du syndicat de la CSN furent victimes de sanctions de la part des autorités de Radio-Canada au cours de l'automne 1967 pour avoir discuté de leurs opinions sur les lieux du travail. La photo fut prise quelques heures après la suspension de trois jours qui fut imposée au président du SGCT. Michel Bourdon (à l'avant-plan, à droite). La secrétaire, Gisèle Richard et un directeur, Denis Vincent, furent victimes de sanctions semblables par la suite.

Désireuse d'assurer la liberté d'association au Canada, même de ceux qui préfèrent se joindre à des syndicats internationaux s'ils y trouvent leur profit, la CSN a appuyé à fond de train les employés de Radio-Canada. Elle a appuyé le boycottage, qui fut un succès. La bataille continuait. Elle devenait politique, il n'y avait pas de choix.

remarquer, que dans l'étude de la présente demande, tandis que du nouveau témoignage a été avancé pour indiquer

Ouf, j'ai mal à la tête, et vous?

La volonté clairement exprimée des employés de Radio-Canada au Québec, un référendum et un vote secret, l'état fantomatique du syndicat américain accrédité, ne sont pas des "motifs convaincants" auprès du CCRO. Que lui faut-il de plus? Une loi!

La CSN demande un nouveau vote, cette fois entre le syndicat CTC et elle-même. Motus et boule de gomme.

Boule de neige

Mais la lutte, elle, fait boule de neige. Le syndicat CSN est accrédité pour re-



Le parlement d'Ottawa est pris d'assaut, les députés sont convoqués, ils doivent prendre position. Certains se défilent, d'autres font face à la musique, plus ou moins bravement.

Dans le sottisier

Le Syndicat CSN présente une nouvelle requête après une nouvelle campagne de recrutement où la majorité fut atteinte en dix jours seulement. Le CCRO la rejette comme la première. La traduction officielle de la décision est à conserver dans le sottisier du bilinguisme fédéral.

La voici.

"La décision a été prise que (a) le Conseil affirme que, donnant suite à une demande d'accréditation incorporant une proposition visant le morcellement d'une unité établie par tout le réseau,



Cette manifestation d'un style nouveau genre s'est déroulée le 9 janvier 1967 dans un corridor attenant au bureau de M. Marcel Ouimet, vice-président de Radio-Canada et directeur général de la radiodiffusion de langue française, au siège social de la société à Ottawa. Les manifestants de la CSN exigeaient de M. Ouimet qu'il règle les problèmes les plus urgents qui découlaient du fait que depuis mai 1964 les employés de la production à Radio-Canada ne peuvent plus bénéficier en pratique des services d'un véritable syndicat, si ce n'est celui du SGCT que les autorités fédérales, à l'encontre du bon sens et de la justice, refusent de reconnaître.

Pepin: faire des salariés les créateurs de leur syndicat

présenter les préposés à l'entretien et aux ascenseurs, et il entreprend ses premières négociations avec Radio-Canada. C'est une brèche, une porte ouverte. La centrale se retire des organismes du fédéral, elle les boycotte.

Des ministres, des députés parlent. "Si j'étais à votre place je crois bien que je serais encore plus impatient que vous",

Les animateurs du syndicat, Michel Bourdon et Gisèle Richard en tête, sont d'une activité inlassable; ils font connaître les problèmes des employés, ils dénoncent le fouillis et le désordre, ils organisent des délégations, des marches, provoquent des débats, arrachent de Radio-Canada la reconnaissance de la liberté de choix des employés du réseau français. Il y aurait tout un livre à écrire. Peut-être l'écriront-ils un jour ?

Au cours d'une rencontre avec les ministres fédéraux du Québec, la CSN insiste pour que la loi des relations industrielles soit amendée. La centrale ne réclame pas de privilèges, à moins que ce ne soit un privilège d'être traité avec justice et équité, et de vouloir pour les travailleurs le libre choix de leur syndicat.

C'est l'escalade, la victoire est proche. Il est fini le temps du colonialisme, de



Quelques semaines avant la fin de l'année dernière la CSN a organisé dans 15 villes du Québec des manifestations populaires devant les édifices fédéraux et ceux de la Société Radio-Canada. Cette photo fut prise, devant l'édifice de Radio-Canada, boulevard Dorchester à Montréal.

avoue M. Gérard Pelletier aux militants qui traquent les membres d'un comité parlementaire fédéral en visite officielle à l'immeuble de Radio-Canada, à Montréal.

"Syndiqués de Radio-Canada, ne vous laissez pas faire! lance pour sa part M. René Lévesque. Ce n'est pas à vous de vous humilier en acceptant qu'on vous impose de force des structures et des juridismes désuets - c'est à eux de s'ajuster à votre volonté. Et ils le feront, soyez-en sûrs, si vous l'exigez clairement."

Pas de privilèges

Le président général Marcel Pepin explique ce à quoi vise la CSN. Nous voulons, dit-il, que les salariés soient, dès le commencement, les créateurs de leur propre instrument de défense, ce qui est toujours la meilleure façon d'en rester les maîtres par la suite... La liberté syndicale, ce n'est pas seulement la faculté de choisir un syndicat plutôt que tel autre, mais c'est aussi la possibilité d'agir immédiatement, tout de suite, d'une manière efficace, c'est de pouvoir participer à la création et à la vie de son syndicat.

la mise en cage et de la camisole de force.

Un régime impartial

Le 27 juillet 1967, le ministre fédéral du travail annonce que le gouvernement Pearson a décidé de changer la législation du travail. Les modifications prévues vont dans le sens des revendications de la CSN.

M. Pepin déclare: "La décision que vient de prendre le cabinet fédéral de provoquer au parlement canadien des amendements à la loi des relations industrielles est d'une extrême importance car

Le bill C-186 va dans le sens de la liberté syndicale

elle permet d'entrevoir, pour la première fois, la possibilité qu'un régime impartial et juste s'implante dans la juridiction fédérale du travail."

"Nous ne sommes pas tuables", titre "La... libre".

Enfin, en décembre, le projet de loi est déposé. En gros, il laisse aux travailleurs canadiens qui le désirent la liberté d'appartenir au syndicat de leur choix. Et pour la première fois, il accorde cette liberté à de nombreux travailleurs canadiens qui désirent participer à une vie syndicale bien à eux, dans un syndicalisme qui soit le leur.

La reconnaissance des unités de négociations locales et régionales est un pas énorme. Les mécanismes d'appels permettent d'entrevoir des progrès considérables.

"Les propositions contenues dans le projet de loi visent à mettre fin aux injustices actuellement commises au Conseil canadien des relations ouvrières", a dit aux Communes, le 4 décembre, M. Jean Marchand, ministre de la main-d'oeuvre. M. Marchand le véritable artisan du bill, avec quelques autres, joue gros jeu. Il joue peut-être même sa tête dans cette affaire.

Se tenir debout

Patience, un à un, le Syndicat et la CSN ont démolé chacun des obstacles. Acharnement, détermination, agressivité, calme, assurance ont marqué ce combat de chaque jour.

Tout n'est pas fini, au contraire. La fin du colonialisme et du monopole, c'est une grande victoire acquise de haute

lutte. Mais la liberté, ce doit être le pain de chaque jour.

Laissons le mot de la fin à Mlle Gisèle Richard.

"A Radio-Canada, à Montréal, à Québec, comme partout dans la province, on a décidé enfin de se tenir debout. Et c'est contagieux quand des hommes se mettent à marcher normalement, se mettent à parler sans se croire obligés de baisser la voix... Que ceux qui n'ont pas encore entrepris la lutte se joignent à ceux qui ont appris à se battre, ils sentiront rapidement que la solidarité est une force. Il y a des luttes qu'on gagne parce qu'il est normal qu'on les gagne, il y a des luttes qu'on gagne parce qu'il est normal que l'intelligence et le courage finissent par triompher."

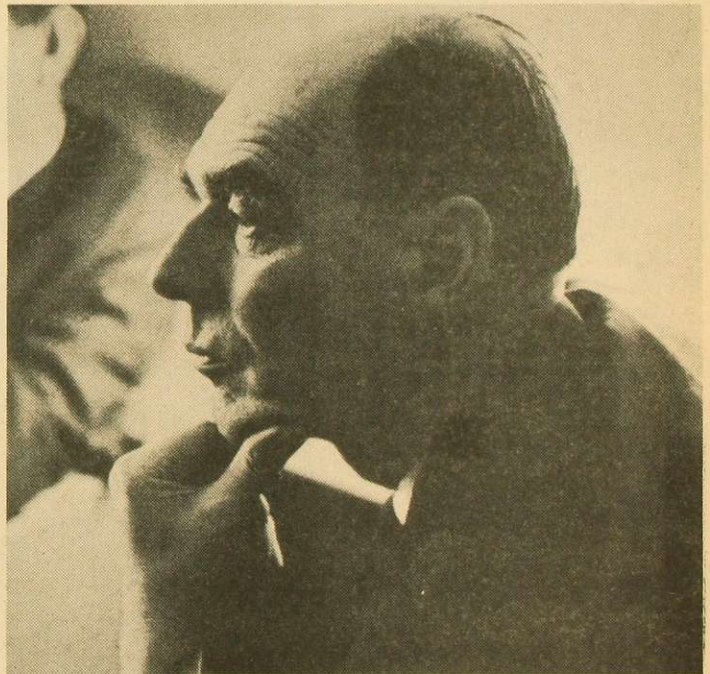
Gilles LESAGE

Stanfield: l'opinion de Dief sur le bill C-186 n'est pas nécessairement celle de mon parti

M. John Diefenbaker en s'opposant au bill C-186 — comme il l'a fait au milieu de janvier — a agi de son propre chef et son opinion ne représente pas nécessairement celle du parti conservateur.

Cette mise-au-point est venue de la bouche même du nouveau leader conservateur M. Robert Stanfield, qu'une délégation du Syndicat général du cinéma et de la télévision (CSN) a rencontré lors de son passage à Montréal le 26 janvier.

Le chef de l'opposition aux Communes n'a pas voulu se compromettre mais il a écouté avec attention les explications fournies par les membres de la délégation syndicale. Il s'est dit convaincu maintenant qu'il s'agissait là d'une question vitale pour la CSN.



Le chef conservateur attentif aux explications de la délégation du SGCT.

1 Québécois sur 2 a un besoin urgent de l'ASSURANCE-MALADIE

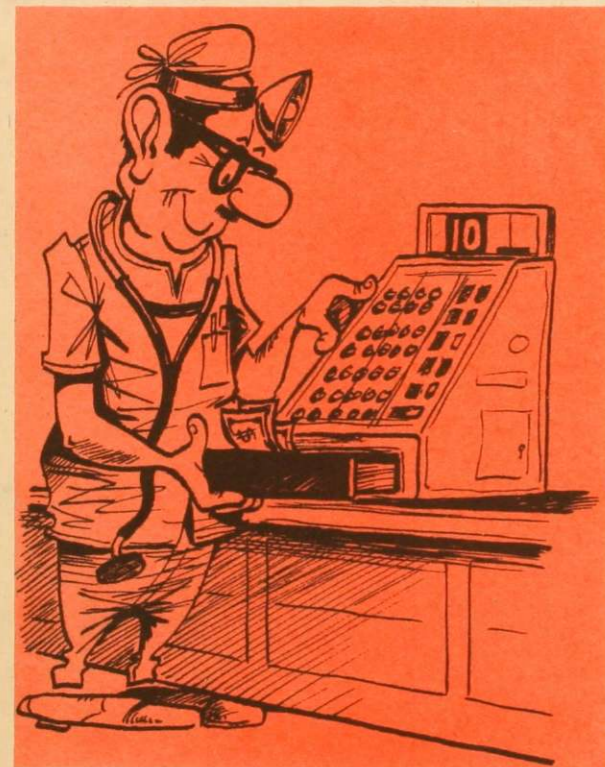
mais les financiers s'y opposent et se servent des politiciens pour la retarder

En janvier 1968, près de 3,000,000 de Québécois, soit presque la moitié des citoyens de la province, ne jouissent encore d'aucune protection contre les frais des soins médicaux et des médicaments.

Pourtant, depuis une quarantaine d'années des compagnies privées font le commerce de l'assurance-maladie dans la province. Ces grosses compagnies viennent même chercher actuellement près de \$150 millions par année en primes au Québec. En 1955, les profits qu'elles y ont faits se chiffraient à quelque \$20 millions.

Et même parmi les quelque 3,200,000 québécois assurés, plusieurs centaines de milliers jouissent d'une protection tout à fait insuffisante.

Si autant de Québécois ne sont pas assurés contre la maladie, c'est qu'ils n'en ont tout simplement pas le moyen. Ce fait ne surprend pas si on con-



Profitant du méli-mélo, les spécialistes du Québec se lancent dans le commerce de l'assurance-maladie.

sidère que des statistiques datant d'il y a quelques années révélaient que 37% des familles non agricoles et 29% des familles agricoles du Québec ne gagnaient pas un revenu suffisant pour assurer leur minimum vital. Ce sont ces derniers les victimes et, pour une grande majorité, ils ne peuvent pas se syndiquer.

Que font nos gouvernements devant cette situation scandaleuse?

Ils étudient, ils étudient et puis quand ils ont étudié pendant plusieurs années, ils enterrent les résultats de leurs études.

C'est tout ce qu'on peut dire en effet quand on observe le comportement des gouvernements d'Ottawa et de Québec.

A Ottawa, en 1961, le gouvernement Diefenbaker créait la commission d'enquête Hall. Celle-ci a remis son rapport, en deux tranches, en 1964 et en 1965.

A Québec, un comité de recherches sur l'assurance-santé, créé par le gouvernement Lesage, remit un rapport en janvier 1966. M. Lesage créa quelques mois plus tard le régime d'assistance-maladie protégeant les quelque 400,000 assistés sociaux qui avaient été privés des bénéfices de la loi de l'assistance publique lors de l'institution de l'assurance-hospitalisation en 1961.

Puis, d'accord avec ses amis libéraux d'Ottawa, il promit la création d'un régime d'assurance-maladie public et universel pour juillet 1967.

Mais, il fut défilé le 5 juin 1966. Le nouveau premier ministre, M. Johnson, se hâta de créer une nouvelle commission d'enquête. La commission Castonguay a remis son rapport en août dernier. D'accord avec la commission Hall, elle recommanda l'institution d'un régime financé par les fonds publics (pour que les petits salariés puissent en bénéficier), universel (afin d'éliminer la nécessité de faire subir des tests d'indigence), complet (il couvrirait graduellement le coût de tous les soins médicaux et médicaments).



Entretemps, les pressions exercées de toutes façons par les grosses compagnies d'assurance et certains médecins commencèrent à porter leurs fruits.

C'est ainsi qu'en septembre 1966, le ministre des finances fédéral, M. Sharp, sans crier gare, retardait d'un an (de juillet 1967 à juillet 1968) la création du régime. Obéissant aux diktats des milieux financiers, il prenait prétexte d'une prétendue menace inflationniste pour réduire les dépenses de sécurité sociale profitant aux petits salariés, au lieu de contrôler les prix et les profits ou de réduire le budget de guerre.

Un an s'est écoulé et depuis quelques mois c'est au tour des premiers ministres provinciaux de s'opposer à l'entrée en vigueur du régime en juillet prochain.

Pour sa part, M. Johnson se sert - comme Duplessis - de l'autonomie provinciale comme écran de fumée pour masquer son opposition au bien-être des petits salariés (d'ailleurs, en conservateur invétéré, il s'est toujours opposé à l'assurance-maladie universelle, avançant des arguments qui sont maintenant rejetés dans tous les pays).

Marcel Pepin : Il faut une contre-offensive syndicale

Devant la manoeuvre des politiciens et des intérêts financiers pour faire sombrer le régime d'assurance-maladie qui doit être instauré en juillet prochain, le président de la CSN, Marcel Pepin, a lancé il y a quelques jours, un appel à tous les mouvements syndicaux du pays pour organiser rapidement la contre-attaque.

On sait qu'au Québec, la CSN, l'UCC et la FTQ se sont déjà ligués pour réclamer la création d'un régime universel, public, complet et obligatoire dans un mémoire présenté à la commission Castonguay.

Marcel Pepin déclare notamment: "La lutte au niveau provincial doit s'intensifier car la santé relève de la juridiction des provinces (...). Le fait que les intérêts financiers et professionnels concernés travaillent surtout au niveau des provinces pour bloquer l'assurance-santé est un indice bien évident de la puissance des pouvoirs provinciaux.

"Or, depuis quelques jours, d'une manière plus spéciale, la campagne contre l'assurance-santé a éclaté sur la scène fédérale. Certains ministres fédéraux sont de la partie et quelques politiciens font cause commune avec eux. Dans les circonstances, il devient impérieux que notre front commun s'élargisse et embrasse le Congrès du travail du Canada, ainsi que tous les autres groupes représentatifs des classes laborieuses".

Dans la course pour la succession de Pearson, Eric Kiernan a fait volte-face sur la question de l'assurance-maladie.



La mesure est pleine!

*Après 18 mois de provocations systématiques
le syndicat décide finalement de recourir à la conciliation*

Unanimentement, 500 travailleurs de Canadian British Aluminium Ltd. de Baie-Comeau viennent de demander la conciliation.

Ce sera la grève dans 60 jours si la compagnie, après plus de 18 mois de provocations systématiques, ne se décide pas à finaliser le contrat de travail.

Cette compagnie, dirigée par quelques personnes plus intéressées à se chicaner qu'à s'entendre, semble avoir perdu de vue qu'elle existe pour fabriquer de l'aluminium.

Il y a déjà plusieurs mois, le syndicat affirmait qu'il y avait quelque chose qui ne tournait pas rond dans l'administration locale de la Société Canadian British Aluminium Ltd, en ce qui concerne les relations patronales ouvrières.

En effet, l'an dernier, à la suite de la fermeture de l'usine, lors de circonstances qui demeurent toujours mystérieuses, l'administration locale de la Compagnie s'est lancée dans une propagande antisyndicale d'une violence sans précédent.

Des déclarations excessives, à l'effet qu'on ne savait plus quand l'usine ouvrirait ses portes, que cela prendrait un temps indéfini, peut-être six mois, que la catastrophe économique planait sur la Côte-Nord, ont été faites par les administrateurs locaux de la compagnie. Inutile d'ajouter que toute la population était ameutée par ce qu'on qualifiait volontiers de "désastre".

Que s'est-il passé dans les coulisses?

Des représentants des intérêts américains et anglais qui financent la compagnie locale sont immédiatement arrivés des États-Unis et d'Angleterre pour enquêter sur place.

Et moins de trois semaines après leur arrivée, l'usine ouvrait ses portes!

Voilà un fait indéniable. Voilà un événement qui n'a pas manqué d'ébranler dans l'opinion publique la crédibilité des administrateurs locaux de C.B.A.

Pourquoi cette différence énorme entre les hauts cris des administrateurs locaux et la décision des autorités étrangères d'ouvrir l'usine rapidement? Pourquoi cette différence entre les lamentations de la compagnie locale et la prompt décision des intérêts financiers?

Personne ne le saura jamais. Les affaires des compagnies privées se discutent dans le secret des bureaux d'administration et même les gouvernements ne savent pas ce qui s'y passe, encore moins le syndicat et les ouvriers. Mais le public, lui, a le droit de se poser des questions.

56 congédiements

Toutefois, ce n'est pas tout. Le directeur local des relations patronales ouvrières pour le compte de C.B.A., M. Léo



Les gars de la Fédération de la métallurgie ont prêté main forte à leurs confrères de CBA durant les longues semaines d'épreuves de 1966. Ci-dessus, nous voyons les membres d'une délégation du syndicat de l'aluminium d'Arvida. De gauche à droite: Jean Halley, conseiller technique à la Fédération des métallurgistes et mineurs; Lucien Thériault, un des vice-présidents du syndicat d'Arvida; Jean-Charles Audet, secrétaire du syndicat et René Pouliot, un autre vice-président.

Le juge: des congédiements injustifiés

Nash, avait décidé de congédier 56 ouvriers peu après les incidents qui ont entouré la fermeture de l'usine.

On sait qu'en matière de relations patronales-ouvrières le congédiement des employés est un acte extrêmement grave. Le congédiement, pour l'ouvrier, c'est la peine capitale. Lui et sa famille en subissent une violence morale considérable. C'est pourquoi les compagnies qui ont le sens de leurs responsabilités vis-à-vis la société dans laquelle ils opèrent prennent bien des précautions avant d'y recourir afin d'éviter dans la mesure du possible toute injustice susceptible de soulever des malaises sérieux.

Or, le juge René Lippé, de la Cour provinciale du Québec, nommé arbitre unique pour décider des griefs déposés par le syndicat à la suite de ces congédiements intempestifs, a rendu sa sentence il y a deux semaines dans tous les cas sauf un. Il doit rendre sa décision sous peu dans ce dernier.

Que décide donc le juge dans les 55 cas jugés ?

42 congédiés sont réintégrés

Le juge Lippé, après avoir longuement entendu les parties en vient à la conclusion que la très grande majorité des congédiements étaient injustifiés et ordonne même à la compagnie de payer de la rétroactivité à quatre des ouvriers que la compagnie avait jugés coupables au lendemain de la fermeture de l'usine.

Non pas que le juge soit tendre dans sa sentence vis-à-vis les ouvriers impliqués. Au contraire, il semble avoir retenu un certain nombre des arguments de la compagnie dans cette affaire. Mais même après avoir entendu tous les témoignages accusateurs, le juge n'a pu en arriver à d'autre conclusion que les employés visés par l'administration locale, dans la grande majorité des cas, devaient être réintégrés dans leur fonction.

Le juge Lippé n'a pas accordé cependant, de rétroactivité à 38 des congédiés, mais nous soulignons que sur un ordre du juge, 33 des congédiés ont dû être repris par la compagnie dès le mois d'octobre, et un autre fut réintégré avant la sentence qui vient d'être rendue. Les huit syndiqués sont réintégrés par la sentence, qui vient d'être rendue.

Dans les circonstances, et pour montrer jusqu'à quel point l'administration locale a pu faire erreur, il n'est pas inutile de souligner que depuis cette réintégration un certain nombre de congédiés ont été nommés à des postes de contremaître, c'est-à-dire des postes que les compagnies donnent normalement à des personnes compétentes et stables.

13 congédiements, ... mais le juge recommande une reconsidération

Le juge Lippé a maintenu le congédiement pour 13 des personnes frappées par la compagnie l'an dernier.

Toutefois, le juge fait une recommandation qui ne manque pas d'intérêt.

Voici le texte de cette déclaration :

"Avant de conclure cette sentence arbitrale, le soussigné recommande à la compagnie de réengager les personnes congédiées dont la participation active résulte plutôt d'un manque de jugement que de l'intention de provoquer un arrêt de travail illégal".



A gauche, M. Alex Leipper, gérant de l'usine de Baie-Comeau et à droite, M. Léo Nash, directeur des relations industrielles.

Il découle naturellement de cette recommandation extrêmement importante que la compagnie aura à reconsidérer son geste en fonction et à la lumière de l'ensemble des faits.

Autre erreur de jugement de la compagnie

La décision finale du Juge Lippé, bien qu'elle nous semble sévère à l'endroit des employés de la compagnie, est fort différente de la décision des administrateurs locaux de C.B.A. l'an dernier.

Nous pouvons donc, répéter aujourd'hui, ce que nous disions l'an dernier, blâmant les excès et les erreurs de jugement des administrateurs locaux, sans crainte d'être contredits par cette classe de gens qui croit automatiquement qu'un patron a toujours raison et qu'un employé a toujours tort. La preuve officielle existe maintenant que nous n'avions pas tort de nous plaindre amèrement du geste injuste, irréfléchi qui aurait pu, dans les circonstances que l'on connaît, fort bien provoquer des incidents bien plus graves qu'une fermeture d'usine de trois semaines.

Ce n'est pas nous qui disons que la compagnie a fait une erreur de jugement. C'est le juge qui déclare que dans la plupart des cas "vu les circonstances particulières révélées par le preuve, une mesure disciplinaire est trop onéreuse et doit être modifiée en une suspension".

L'administration locale fait traîner les négociations depuis plus d'un an

Le comportement inquiétant de l'administration locale de C.B.A. ne se limite pas aux incidents auxquels nous venons



La bisbille règne parmi les patrons

de faire allusion mais s'étend à l'ensemble des relations patronales ouvrières.

Depuis l'été de 1966, une réouverture de contrat demandée par le Syndicat et acceptée par la compagnie traîne en longueur sans qu'on ait pu, jusqu'à ce jour, en arriver à une conclusion satisfaisante. En deux mots, une foule de points demeure à l'étude et la convention collective qui doit expirer le 5 décembre 1968 n'est pas encore conclue.

Il y a eu bien des rencontres et il y a même eu un document d'entente afin de permettre aux ouvriers de toucher rapidement certaines augmentations de salaires prévues. Plusieurs éléments sont toutefois demeurés en discussion.

Le fait que la partie patronale ne parvenait pas à s'entendre sur certains points a suscité au cours de l'année 1967 toute une série de malaises. Malgré cela les administrateurs locaux ont traité ce problème avec leur négligence et leur indifférence habituelle. De plus, ils ont adopté depuis quelques mois, des politiques tracassières pour les employés. Ils ont modifié, par des directives, des coutumes qui étaient entérinées par la convention collective.



Pierre Mascolo, président du Conseil central de la Côte-Nord.

De plus, certains représentants de la compagnie semblent prendre un malsain plaisir à provoquer les officiers du syndicat et certains employés. On fait des remarques comme celles-ci: "Vous n'êtes plus capables de régler vos problèmes comme avant". On donne une paire de gants à un employé en lui disant: "Viens pas m'en demander une autre paire avant deux mois, c'est la nouvelle politique de la compagnie"! On force certaines catégories d'employés à manger sur leurs établis dans une atmosphère de malpropreté inacceptable.

Pendant ce temps le syndicat attendait toujours la version définitive de la convention collective et ce n'est que le 29 décembre dernier que le directeur local des relations patronales ouvrières, M. Nash, a fait parvenir son projet définitif au syndicat.

En examinant le texte de M. Nash, on se rend compte que huit articles ont été omis. Il dit que c'est un oubli. On se rend compte que la séquence de promotion a été changée. Il dit que ça sera réparé.

Pour des oublis équivalents, un ouvrier serait puni sévèrement mais les oublis et les indifférences de la compagnie sont considérés, par elle, comme étant sans importance. Il est bien entendu qu'une telle situation ne peut plus continuer, le syndicat, tout en continuant de montrer une attitude de compréhension, a décidé de prendre des mesures qui s'imposent pour mettre un terme au chaos qui dure depuis 18 mois. Il se servira donc des moyens légaux pour négocier le texte de convention collective qui est sur la table depuis un an.

Le rapport annuel de la compagnie induit les actionnaires en erreur

Lorsque nous parlons de négligence de la part de l'administration locale, certaines personnes seront peut-être portées à penser que nous versons dans l'exagération mais nous voulons par le fait suivant démontrer que ce que nous avançons a des répercussions dans le rapport annuel de la Canadian British Aluminium Company Limited.

Ce rapport, en effet, dit ce qui suit: "En décembre (1966) fut conclu un nouveau contrat de travail qui modifie et prolonge jusqu'au 5 décembre 1968 le contrat qui devait expirer le 30 avril 1967. La nouvelle entente prévoit des augmentations des taux des gages et pourvoit aux certains autres ajustements".

Cette déclaration qu'a signée le président du Conseil d'administration de C.B.A., M. G.B. Margraf, le 14 novembre 1967, n'est pas conforme aux faits et est de nature à induire en erreur les actionnaires de la compagnie.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, ce n'est que le 29 décembre 1967 que M. Nash a transmis le projet de la Compagnie et le contrat de travail en question n'est pas conclu. Nous ne croyons pas que M. Margraf, qui réside à l'extérieur du Canada, ait voulu tromper les actionnaires de la Compagnie. Il s'agit encore là, à notre avis, d'une erreur qui découle de l'administration locale.

Un nouveau directeur

Finalement, nous voulons signaler que les grands intérêts américains et anglais qui financent C.B.A. ont vu à la nomination d'un nouveau directeur de l'aluminerie. Cette nomination a été annoncée le 1er juillet 1967, c'est-à-dire dès le début de la reprise des opérations à l'usine de Baie-Comeau. Il s'agit de M. James S. Apostolina, qui compte plusieurs années d'expérience acquises à la division des matières premières des Reynolds Metals Company, où le dernier poste qu'il occupa fut celui de directeur adjoint de l'usine de Hurricane Creek, dans l'Etat de l'Arkansas, aux Etats-Unis.

Les 800 syndiqués de l'industrie du gant remportent la VICTOIRE

L'industrie du gant est presque marginale au Québec: elle donne du travail à quelques centaines de personnes (des jeunes filles pour la plupart) qui répètent une même opération, vite, monotone, huit heures par jour pour un salaire inférieur au salaire moyen des travailleurs du Québec. Et pourtant, leurs salaires représentent plus de 30% des dépenses des entreprises qui les emploient. C'est que dans cette industrie les profits des patrons sont relativement faibles (généralement de 2 à 3%) et la concurrence étrangère très vive.

La Fédération du Vêtement (CSN), tout en tenant compte des conditions particulières à l'industrie du gant, a dé-



Jean-Noël Godin, président de la Fédération du vêtement.

cidé, à son congrès de juin 1967, de revendiquer pour les 800 syndiqués de cette industrie un revenu au moins comparable à celui de la moyenne des travailleurs du Québec.

C'est ce que nous explique le président de la Fédération, le confrère Jean-Noël Godin: "La CSN représente environ 75% des employés de l'industrie du gant, les autres ne sont pas syndiqués. Ces 800 syndiqués travaillent dans 18 entreprises situées à Montréal, St-Tite, St-Raymond, l'Ancienne-Lorette et Loretteville. A l'expiration de la convention collective, en mars 1967, nous avons négocié avec les employeurs représentés par l'Association canadienne des Manufacturiers du Gant (Québec) jusqu'en juin. La conciliation débuta le 2 juin. Il y avait désaccord sur deux points: les salaires minima et la prohibition du travail à domicile".

"Le 15 août, les 18 employeurs décidèrent de fermer leurs entreprises. Les syndicats répondent au lock-out en déclarant la grève. Elle durera sept semaines et se termina par une victoire syndicale".

"C'est au congrès de juin dernier que nous avons décidé de réclamer une hausse des salaires minima alors qu'auparavant nous ne leur attachions pas autant d'importance parce que les employés, payés à la pièce, gagnaient plus que ces taux minima. Mais les employeurs augmentèrent le rendement en demandant aux employés de produire plus. D'où notre décision de négocier des salaires minima valables. Nous avons obtenu une augmentation de 10% par an, pour trois ans, avec la rétroactivité au 1er mars 1967".

"Il nous fallait, en même temps, protéger le travail dans les usines contre le travail à domicile qui devenait payant pour les employeurs puisqu'ils n'ont pas à verser à ces employés les salaires minima que nous avons obtenu pour nos syndiqués. Les employeurs ont finalement accepté la prohibition du travail à domicile à compter du 1er février 1970. Toutefois, nous savons que plusieurs d'entre eux, de même que ceux dont les employés ne sont pas syndiqués, exercent des pressions sur les députés pour que le décret que nous avons de-

mandé au gouvernement, pour généraliser les salaires minima et la prohibition du travail à domicile à toute l'industrie, ne soit pas accordé. Les employeurs prétendent qu'ils n'ont pas assez de main-d'oeuvre qualifiée, qu'ils ne trouvent pas d'apprentis. Ça se comprend aux salaires qu'ils payaient! Mais avec les nouveaux salaires minima ils en auront certainement".

"D'autre part, la prohibition du travail à domicile mettra fin à l'exploitation honteuse dont sont victimes les personnes qui acceptent ce genre de travail. Ces gens n'ont aucune protection: ils sont à la merci de ceux qui leur distribuent du travail. Ainsi, on offrira une vieille machine (qui vaut \$25.) pour \$300 à une femme qui désire faire du travail

La prochaine manche: un décret pour généraliser les salaires minima et prohiber le travail à domicile

à domicile. Elle n'a pas cette somme. Ce n'est pas grave: on déduira \$5 par semaine sur l'argent gagné par son travail. Il en sera ainsi pendant quelques mois puis, alors que la machine est presque payée, on lui apprendra qu'il n'y a plus de travail pour elle. On reprend donc la machine... qui sera offerte à une autre personne". Seule la prohibition du travail à domicile mettra fin à ces tactiques et à cette forme d'exploitation.

Propos recueillis par
Claude LARIVIERE

L'AVENIR DU QUÉBEC ...

La constitution du pays n'intéresse pas les salariés: ceux qui ont intérêt à ce qu'ils ne s'en occupent pas l'ont souvent dit.

Mais pourtant les débats constitutionnels entre le fédéral et le provincial coûtent cher en inertie, en paralysie aux salariés.

Nos partis politiques se lancent toujours la balle: si l'assurance-maladie ne marche pas, le fédéral dit que c'est la faute du provincial, tandis que Québec dit que c'est à cause d'Ottawa.

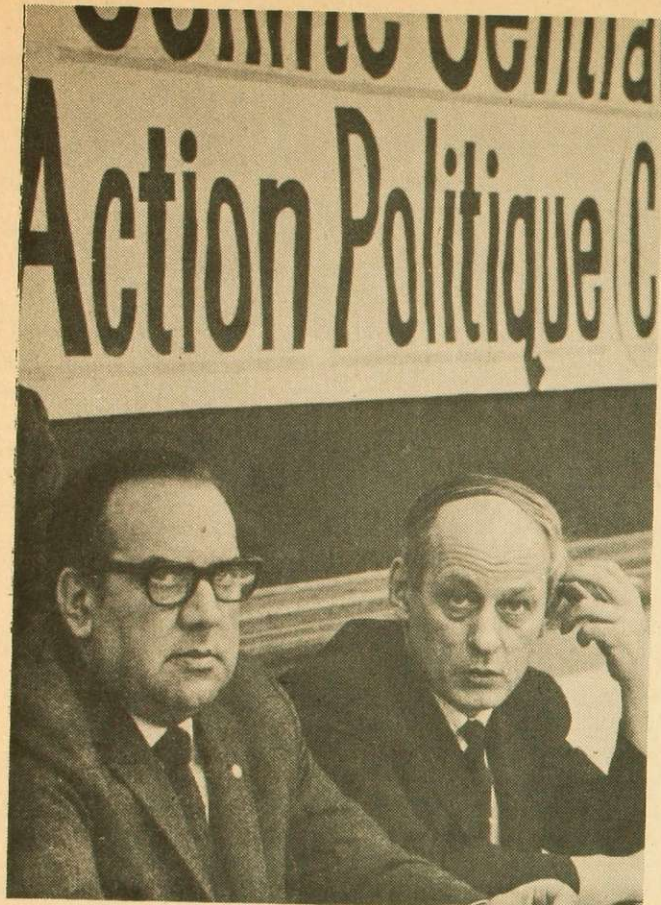
Il y a des lois du travail à Ottawa, d'autres à Québec. Qui est responsable du chômage? Du plein emploi? Des politiques d'austérité?

De la politique des marchés pour écouler nos produits? Un petit peu l'un et un petit peu l'autre! mais qui?

L'Etat devient trop important par ses budgets, ses investissements, son rôle dans l'économie pour que ce jeu de passe-passe entre Ottawa et Québec continue.

Ce qui faisait dire un jour à Michel Chartrand: "j'ai hâte de savoir à quel gouvernement je dois botter le derrière"!

C'est pourquoi le Comité Central d'Action Politique a entendu René Lévesque le 19 janvier à Victoriaville. Ti-Poil est respecté par un grand nombre de travailleurs. Lorsqu'il était ministre, il avait le rare courage d'exprimer ses opinions même si ça pouvait déplaire au chef du parti ou à la rue Saint-Jacques.



Le président général de la CSN, Marcel Pepin, agissait comme modérateur de la rencontre entre le Comité Central d'Action Politique et René Lévesque à Victoriaville le 19 janvier. (Photos: Michel Giroux)

"Le travail que vous faites c'est de libérer les travailleurs"— René Lévesque

"L'action politique est une des tâches les plus vitales et les plus longtemps négligées par le syndicalisme au Québec". Vous ne travaillez pas sur la fanatisation mais sur l'information politique des travailleurs syndiqués et de tous les travailleurs du Québec"— Lévesque



Tous les yeux étaient rivés sur l'orateur. A gauche, un groupe de participants. A droite Doris Leclerc.

c'est surtout l'affaire des salariés

Il était de plus important de savoir pourquoi René Lévesque en est venu à la conclusion, comme un nombre croissant de Québécois, que le Québec doit être souverain.

Le départ de René Lévesque du parti libéral marque la fin d'une phase de notre histoire politique qui a commencée en 1960 et qui s'est terminée avec le congrès 1967 de la Fédération libérale du Québec.

Le point de vue du gouvernement est également essentiel. Le Comité a donc invité M. Daniel Johnson à venir exprimer son point de vue à sa réunion des 15-16 mars prochain à Sherbrooke. M. Jean Lesage sera également invité à une réunion ultérieure.

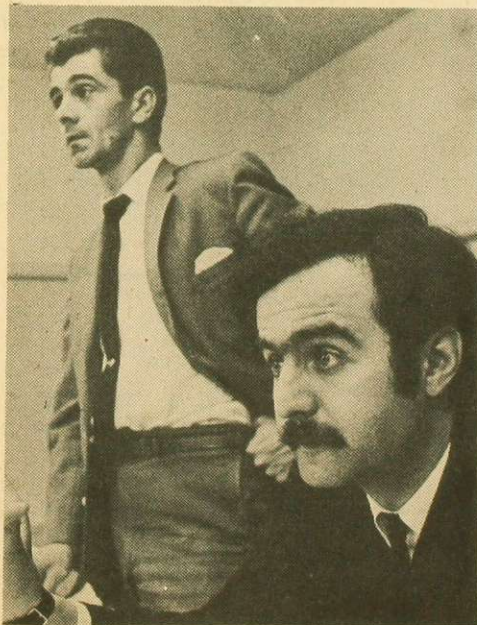
Les textes et les opinions des chefs de ces parties - et des autres que le CCAP décidera d'inviter - circuleront parmi les militants des syndicats et des conseils centraux et régionaux. Nous en discutons et prendrons position.

C'est de cette façon que d'ici le prochain congrès confédéral, les salariés du mouvement pourront élaborer s'ils le désirent, leur point de vue sur l'avenir constitutionnel du Québec.

L'avenir du Québec ne peut être abandonné aux seuls universitaires, politiciens et industriels ou financiers. Car il s'agit d'une question qui intéresse d'abord et avant tout les salariés.

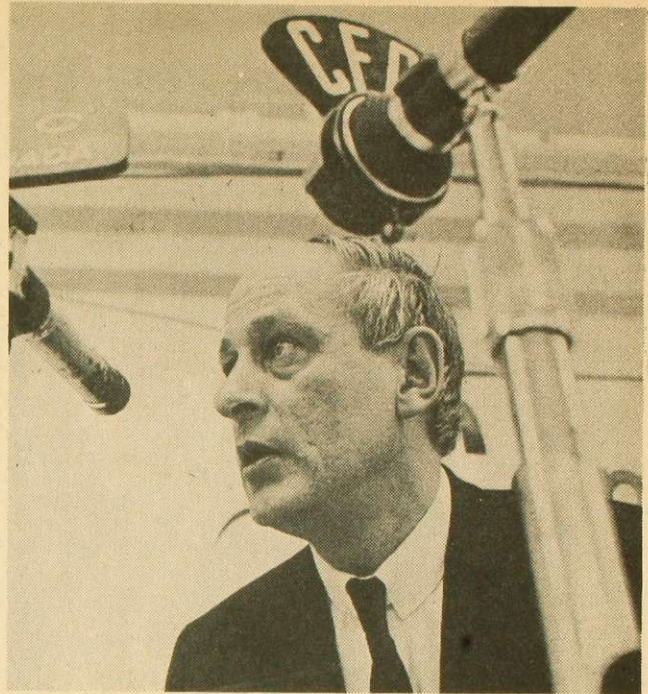
Si les gens veulent qu'un jour le Québec leur appartienne, il faudra que la politique leur appartienne".

- Lévesque



Doris
Charland

Jacques
Desmarais



"Parce que personne ne se donnait la peine d'expliquer les faits, d'analyser la réalité, les travailleurs votaient sans être libres. On aboutissait avec le résultat que ça donne toujours: une forme d'esclavage, même quand elle est camouflée sous des pseudo-démocraties."

Les autres partis seront invités

Adressant la parole au début de la réunion, où René Lévesque a rencontré les membres des comités d'action politique, le président général de la CSN, Marcel Pepin a expliqué que l'assemblée était organisée par le Comité Central d'Action Politique, organisme qui émane du Bureau Confédéral qui est souverain entre les congrès de la CSN.

Il a souligné que la CSN avait déjà pris position en matière constitutionnelle mais que celle-ci est toujours susceptible d'être reconsidérée éventuellement. Si cela se produisait la CSN pourrait adopter une nouvelle prise de position soit réaffirmer la position actuelle. Le congrès de la CSN ou le Bureau confédéral sont les organes habilités pour se prononcer sur la question.

Le président a noté que les chefs des deux principaux partis provinciaux MM. Johnson et Lesage seront invités à participer à une réunion de même genre dans quelques semaines. De plus, M. Raymond Lynch, secrétaire de l'Union Nationale et le député libéral Robert Bourassa, de Mercier, assistaient à la réunion de Victoriaville à titre d'observateurs. La même procédure sera suivie lors des prochaines rencontres.

Des représentants des 17 conseils centraux de la CSN ont participé à la rencontre avec M. Lévesque qui fut suivie d'une journée d'étude.

Pour aider les familles "poignées par la finance"

L'ACEF a pignon sur rue à Montréal... bientôt, d'autres couvriront le Québec

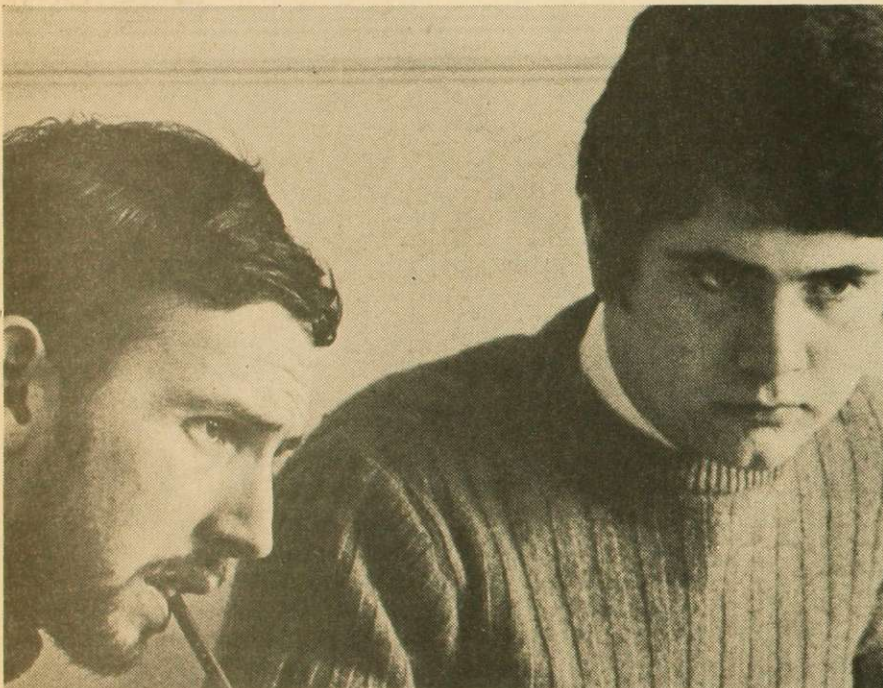
André Laurin, le responsable du service du budget familial de la CSN, voit actuellement se matérialiser un rêve qu'il caressait depuis plus de cinq ans. Une après l'autre, d'ici quelques mois, des ACEF (associations coopératives d'économie familiale) s'implanteront dans la plupart des régions du Québec. Éventuellement, elles formeront une fédéra-

sur les lieux d'une grève à Shawinigan où il commença à vendre son idée de créer un mouvement qui aiderait les familles à faibles revenus à se libérer des tenailles toujours menaçantes d'un endettement galopant.

Le congrès de la CSN à l'automne de 1962 constitua un moment propice pour

winigan, Thetford-Mines, Sherbrooke, Victoriaville, Plessisville, Trois-Rivières, Rimouski, etc.

Entretemps, Laurin et ses collaborateurs exercèrent aussi leur action dans plusieurs directions. Par des pressions surtout sur les autorités politiques en effectuant des démarches auprès des services gouvernementaux ou en présentant des mémoires, notamment au comité d'étude québécois sur les institutions financières (comité Parizeau).



Deux "volontaires" à l'ACEF du 1,015 St-Denis, Maurice Cloutier et Gilles Presseault. (Photos: Michel Giroux)

Mais, à cause du manque de personnel et de fonds, plusieurs de ces centres de dépannage familiaux durent restreindre leurs activités éducatives. Il fallait qu'un organisme moins dépendant du bénévolat et jouissant de ramifications plus vastes prenne la relève.

En septembre 1965, l'Association coopérative d'économie familiale tint son congrès de fondation à Stoneham sous des auspices prometteurs. Dès lors deux associations furent fondées, celle de Thetford-Mines et celle de Shawinigan. Elles font, depuis, un travail magnifique.

En octobre 1967, la Compagnie des Jeunes Canadiens, un organisme fédéral, emboîta alors le pas et fit de l'ACEF un des projets prioritaires. Dotée d'un budget raisonnable et d'un noyau de permanents, elle insuffla une nouvelle vie au mouvement.

L'ACEF de la région de Montréal fut fondée il y a quelques mois. Elle a, depuis quelques jours, pignon sur rue au 1015 St-Denis, dans un édifice voisin du siège social de la CSN et qui appartient d'ailleurs à la centrale. (Téléphone: 844-3491).



tion qui, affiliée au Conseil de la coopération du Québec, deviendra un puissant instrument de libération de la famille québécoise des griffes d'un système capitaliste brouillon et inhumain.

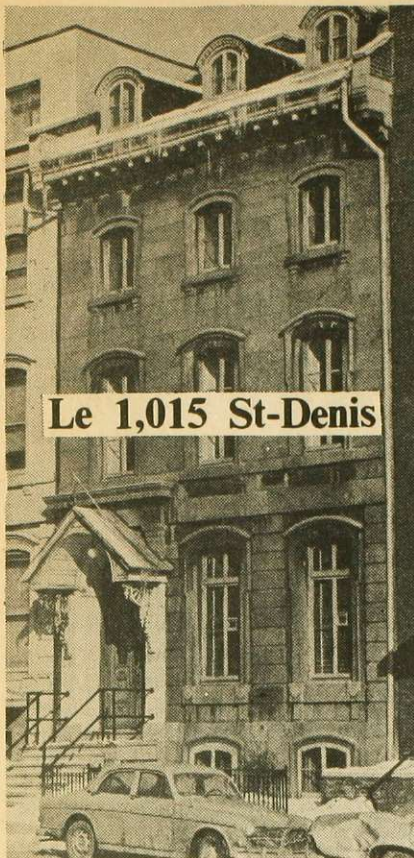
L'obstination de Laurin est bien connue. Ce bout d'homme tenace et débordant de convictions est venu à la CSN en 1962 alors qu'il faisait une enquête sur l'endettement des travailleurs de la ville de Québec.

Les équipes de budget familial

Saisi par le tourbillon de l'action, il se retrouva quelques semaines plus tard

la propagation de l'idée et c'est ainsi que quelques semaines plus tard Laurin réalisa une série d'émissions télévisées au Saguenay-Lac-St-Jean. Elles eurent beaucoup de succès. Des équipes de budget familial furent aussitôt mises sur pied dans les principaux centres de la région et elles libèrent plusieurs familles de l'emprise des compagnies de finance.

Dans les mois et les années qui suivirent, sous l'égide de la CSN, des équipes de budget familial prirent racine dans plusieurs villes de la province: Montréal, Québec, Val d'Or, Hull, Sha-



Le 1,015 St-Denis

André Bonin, coordonnateur de la Compagnie des Jeunes Canadiens au Québec, est le gérant de l'association montréalaise. Denis Leroux, agit comme animateur du projet; André Laurin comme conseiller technique et Pierre Marois, de la CSN, comme conseiller juridique.

D'ici quelques semaines deux animateurs iront ouvrir une permanence à Arvida dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean tandis qu'un autre ira s'installer à Québec, un autre à Val d'Or, un autre à Rimouski, un autre à Thetford-Mines et un septième à Shawinigan. Un peu plus tard, un huitième se rendra à Sherbrooke. Ce sont tous des animateurs de la Compagnie des Jeunes Canadiens.

Après avoir fondé et consolidé leurs associations régionales respectives, les pionniers doivent former, d'ici quelques mois, une fédération provinciale. Bien entendu, ce n'est encore qu'un projet qui est sujet à bien des aléas pratiques.

Comment se fait le dépannage

Comme celle de la région de Montréal, toutes ces associations seront formées

La Compagnie des Jeunes Canadiens permet au projet de démarrer

de coopératives, de syndicats et d'organismes qui s'occupent des problèmes de la famille. A Montréal, 30 de ces organismes forment actuellement le noyau de base de l'ACEF. La CSN est un des sociétaires.

- Etude et préparation de budgets familiaux;
 - Dépannage;
 - Assainissement des finances;
 - Education et information coopératives, sociales et juridiques;
 - Information aux consommateurs;
 - Informations économiques.
- Telle est la liste des moyens dont se servent les animateurs pour aider les nombreuses personnes qui se présentent déjà au 1015 St-Denis.

L'expérience dure depuis trop peu de temps encore pour en dire plus. Si elle connaît le succès qu'on escompte, elle sera intéressante à suivre. Pourquoi



Pierre Marois de la CSN, agit comme conseiller technique de l'ACEF de Montréal.

ne pas y participer dès maintenant en aidant l'ACEF à prendre pied dans sa propre région?



André Laurin à gauche, directeur du service du budget à la CSN conseille l'ACEF. Denis Leroux (à droite) est l'animateur du projet.



LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL (SÉCURITÉ)

Par voie de proclamation,
le nouveau Code canadien du travail (Sécurité) entrera en vigueur le 1er janvier 1968.
Cette première loi générale sur la sécurité à avoir été adoptée par le Parlement
oblige tous les employeurs et travailleurs des industries relevant de l'autorité du gouvernement
fédéral à observer des normes appropriées de sécurité et d'hygiène.

LES CARACTÉRISTIQUES DE LA LOI

* Son champ d'application est vaste et elle prévoit tous les éléments d'un programme complet de sécurité du travail. * Elle vient s'ajouter aux autres lois du domaine de la sécurité du travail. * Son règlement d'application sera établi après consultation avec l'industrie, les syndicats et autres milieux. * Elle prévoit des recherches de base sur les causes des accidents et sur les moyens de les prévenir, de même qu'un programme continu d'éducation en matière de sécurité. * Elle prévoit des services d'inspection et un mode d'application.

QUI EST CONCERNÉ?

En général, cette loi s'applique aux employeurs et aux employés dans les ouvrages, entreprises ou affaires de caractère interprovincial, national ou international et à certaines autres entreprises que le Parlement du Canada déclare être à l'avantage général du Canada. Les personnes visées par le Code sont à peu près les mêmes que dans le cas du Code canadien du travail (Normes) et des autres lois du travail adoptées par le gouvernement fédéral.

*Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Code canadien du travail (Sécurité),
on voudra bien communiquer avec la*

DIRECTION DE LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS ET DE L'INDEMNISATION
MINISTÈRE DU TRAVAIL DU CANADA, OTTAWA 4.

MINISTÈRE DU TRAVAIL DU CANADA

L'HONORABLE JOHN R. NICHOLSON,
ministre

M. GEORGE V. HAYTHORNE,
sous-ministre

Mais les travailleurs harcèlent le conseil municipal et sa "politique du silence"

"A Thetford-Mines, 550 familles de la paroisse St-Maurice et 150 du quartier Mitchell doivent subir depuis deux ans les conséquences de l'inaction et de l'indécision du gouvernement provincial, du manque d'audace de leurs représentants municipaux et de l'indifférence de la compagnie minière Asbestos Corporation Ltd. Depuis deux ans que les roches pleuvent sur la tête des citoyens, et tout le monde regarde le spectacle sans bouger".

LE TRAVAIL d'octobre dernier dénonçait cette situation intolérable et se joignait au Conseil central des Syndicats nationaux de Thetford-Mines, ainsi qu'à un comité de citoyens, pour réclamer une action immédiate. On soulignait dans l'article que le conseil municipal de Thetford n'avait qu'à demander une injonction judiciaire pour arrêter les dynamitages de la compagnie à moins de 1,500 ou 2,000 pieds des maisons. Rien n'a été fait.

Ou plutôt, le conseil municipal a préféré continuer à suivre la filière interminable des tracasseries administratives et la politique des petites cachettes que le maire Laurent Turcotte appelle plus élégamment "politique du silence".

Le 5 janvier les membres du conseil municipal de Thetford rencontraient les administrateurs de la Société d'habitation du Québec au sujet du projet de rénovation urbaine de la ville qui prévoit le déménagement dans le plus bref délai possible des 650 familles sinistrées.

Au retour de Québec, le maire Turcotte s'est dit enchanté mais a préféré ne rien déclarer "dans l'intérêt de la population".

Forcé de s'expliquer publiquement le 16 janvier devant une imposante

délégation de citoyens de la paroisse St-Maurice qui ne l'entendaient pas de ce ton, M. Turcotte s'efforça à plusieurs reprises de démontrer que le retard ne pouvait être attribué ni à la ville ni au gouvernement provincial.

Le maire fit alors miroiter un projet d'investissement de l'ordre de \$12 millions dont \$5 millions pour la construction de logements à prix modique, et ce sans aucune contribution de la municipalité.

Mais quant à ce qui a trait aux maisons de la paroisse St-Maurice il faudra que la ville légifère une entente spéciale avec la Société d'habitation.

Il ressort de tout ceci que les travailleurs de Thetford devront continuer

à faire sentir leur mécontentement à leurs élus s'ils veulent que quelque chose se fasse dans un avenir pas trop lointain. Autrement tout se perdra inévitablement dans la paperasserie des bureaucrates de Québec et dans des études qui n'en finissent plus. S'ils veulent s'en convaincre ils n'ont qu'à demander à la population du Bas-St-Laurant et de la Gaspésie de la réalisation du plan du BAEQ qui a commencé à être élaboré en 1963 et qui est prêt depuis 1966.

Les politiciens n'ont pas l'habitude de se priver de sommeil pour régler les cas d'urgence, de leurs petits administrés... à moins qu'ils sentent que la soupe devient chaude. Evidemment c'est une toute autre histoire quand ce sont les maîtres du système - les grosses compagnies - qui commandent.

Les mineurs de l'amiante font mordre la poussière aux Métallos à Black Lake

Les Métallurgistes Unis d'Amérique ont échoué dans leur tentative de s'emparer du syndicat de la mine d'amiante Lake Asbestos Ltd. à Black Lake où la CSN est installée depuis 1958.

Une décision rendue le 21 décembre dernier par la Commission des relations de travail du Québec rejette en effet la requête en accréditation présentée un mois plus tôt par l'union américaine. La commission a tout simplement constaté que les Métallos ne jouissaient pas du caractère représentatif exigé par la loi parce qu'ils n'avaient pu obtenir l'appui de la majorité des mineurs.

Cette décision mettait fin à une campagne qui s'était poursuivie à coups d'argent pendant plusieurs mois.

On sait que depuis la mi-décembre la fédération nationale des employés des industries minières s'est fusionnée avec la Fédération de la métallurgie. On croit que cette réforme de structures insufflera un nouveau souffle à tous les syndicats de l'amiante dans les Cantons de l'Est. L'union américaine de M. Jean Gérin-Lajoie n'a à son tour qu'à bien se tenir...

Le projet de loi d'assurance-chômage



Un bon bill mais il faudra payer le "bill"!

Les cadeaux du gouvernement fédéral

D'abord, ce ne sera pas pour tout de suite, ce sera pour l'été prochain et les mois et années qui suivront...

Puis ça ne profitera pas aux chômeurs qui seront déjà en chômage quand la nouvelle loi (si elle est votée) entrera en vigueur (30 juin)...

Ce sera pour les chômeurs tout neufs... ou pour les chômeurs "expérimentés" qui retomberont en chômage...

Qu'est-ce que c'est, le cadeau du gouvernement fédéral, dans la nouvelle loi? Des prestations plus fortes, ce qui est une bonne chose (pour les chômeurs), mais qui seront, pour le plus grand nombre, payées par des contributions plus fortes, pas mal plus fortes (mauvaise chose, mauvaise chose...)

Par exemple, le gars qui gagne aujourd'hui \$90 et paye \$0.94 par semaine: il paiera \$1.25 par semaine; le gars qui gagne aujourd'hui \$100. et qui paye \$0.94 paiera \$1.40. Mais au lieu de \$36, le premier, s'il a une personne à charge, recevra \$48; le second, au lieu de \$36, recevra \$53.00.

Cependant, il est vrai que les petits salariés — et ça c'est un bon point — paieront à peu près la même chose, ou même moins. Le type qui gagne \$50. et qui payait \$0.66 par semaine, paiera \$0.65, mais il recevra \$29. (s'il a une personne à charge), au lieu de \$26. Celui qui gagne \$60. et qui payait \$0.78 paiera \$0.80 et recevra \$33 au lieu de \$30.

Mais comme le salaire moyen au Québec et au Canada est supérieur à \$100 par semaine, on peut dire qu'un très grand nombre de salariés paieront \$0.46 de plus par semaine pour leur assurance-chômage... C'est cher, pour leur assurance-chômage... C'est cher, très cher.

Pourquoi est-ce si cher? C'est en partie parce que le gouvernement n'a pas concenti, jusqu'à présent, à étendre l'assurance-chômage à tous les salariés, ni à financer le tout par un impôt (tout le monde paierait, ce serait moins lourd...)

On est serré de près, nos poches se vident automatiquement, de ce temps-là. Avons-nous les moyens de dépocher encore plus? Jos, travailleur, ne le pense pas. Le coût de la vie augmente: 6.6 points dans les 9 premiers mois de 1967 (la plus forte augmentation depuis 1951!...) Le gouvernement ne pense pas beaucoup à cela! Il vient d'imposer en plus une augmentation de 5% de l'impôt, surtout pour les personnes à petits et moyens revenus...

Se serrer la ceinture, qu'il dit! Mais les petits surtout se la serrent, se la font serrer...

Le gouvernement vient de faire un cadeau aux travailleurs. Il s'est amené avec le paquet, bien enveloppé et bien attaché avec un beau ruban rose. Quelque chose pendait au bout du ruban. Jos, travailleur, a regardé ce qu'il y avait là: c'était la facture!...